

Face aux effectifs en baisse, les maternelles publiques vont fusionner

Les écoles maternelles Puyravau et Chartrage ne feront plus qu'une, à la rentrée de septembre 2020. Une fusion engendrée par une baisse des effectifs dans ces deux établissements scolaires de Mortagne.

Mortagne-au-Perche. La rentrée de septembre 2020 se prépare déjà, dans les services académiques de l'Éducation nationale. Et, à Mortagne-au-Peche, les prévisions d'effectifs pour les deux maternelles publiques sont à la baisse : 35 inscrits à Puyravau (contre 50 aujourd'hui), et 45 à Chartrage (56 cette année).

Une classe en moins

Face à ces chiffres en deçà des espérances, la Dasen - Directrice académique des services de l'Éducation nationale - a informé la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche que le nombre de postes d'enseignants (six) sera remis en cause. « **Malgré les efforts de la directrice académique, qui s'est engagée à échanger régulièrement avec les élus sur ces sujets, il n'est pas possible de maintenir trois classes à Puyravau et trois classes à Chartrage** », rapporte Julie Aubry, directrice générale des services de la Communauté de communes du Pays de Mortagne.

Avec seulement 80 élèves au total pour les deux maternelles, il a d'abord été proposé de conserver les deux écoles (l'une avec deux classes, l'autre avec trois) avec une direction commune, pour la rentrée de septembre. Une solution finalement écartée pour laisser place à un nouveau scénario : rassembler les cinq classes (une classe serait bien supprimée) sur un même site, l'école Chartrage. « **Il y aurait ainsi une équipe pédagogique rassemblée, et l'organisation d'activités et de sorties serait facilitée** », rapporte Julie Aubry.

Un choix mûri grâce aux échanges nourris avec les directions des deux écoles maternelles. Le projet de regroupement a par ailleurs été présenté aux parents d'élèves, lors de deux réunions organisées par les services de l'Éducation nationale. Et les conseils d'école de Puyravau et Chartrage ont validé le projet, à l'unanimité.

Quant aux élus de la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche, ils se sont prononcés en faveur du regroupement, lors du conseil de communauté du jeudi 13 février.

255 000 € de travaux à l'école Chartrage

Pourquoi choisir de regrouper les 80 élèves sur le site de Chartrage ? « **Parce qu'il est accessible, contrairement à celui de Puyravau. Il est aussi plus fonctionnel, et plus récent.** » Les transports scolaires y sont également déjà mis en place.

Il est en revanche moins volumineux, et la Cdc devra y aménager une cinquième salle de cours, pour septembre. Un investissement chiffré à 255 000 € (et pour lequel la collectivité va solliciter une aide de l'État à hauteur de 50 %).

C'est grâce à la potentielle création d'une classe « passerelle », que cinq postes pourront être maintenus dans les maternelles regroupées de Mortagne. Cette classe, pour laquelle un enseignant sera dédié - fera office de « **lien** » entre la Maison de la petite enfance et la section des tout-petits. Les enfants partageront ainsi leur temps entre les deux structures, et découvriront peu à peu l'univers de l'école.

Émilie JOUVIN

La création d'une classe « passerelle » permettrait de conserver cinq postes dans les maternelles regroupées (©Pixabay, LRCL). undefined